

CFPE

Concertation et Facilitation
de Projets Environnementaux

Compte-rendu - Atelier III

« Implantation »

Projet éolien du Vin Répandu

SOMMAIRE

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet du Vin Répandu	3
II.1 :	Une concertation en trois temps	3
II.2 :	La constitution du groupe de travail	4
III.	L’atelier « Implantation ».....	5
III.1	Introduction	5
III.2	Le déroulement de l’atelier	6
III.2.1 -	Accueil des participants.....	6
III.2.2 -	Présentation de l’atelier	6
III.2.3 -	Travail en petit-groupe.....	9
III.2.4 -	Restitution du travail.....	10
III.2.5 -	Clôture de l’atelier.....	11
IV.	Les apports du groupe de travail au projet	12

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d’un projet de parc éolien sur le territoire des communes de AMBLENY, LAVERSINE et SAINT-BANDRY dans le département de l’Aisne.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d’électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l’ensemble du cycle de vie d’un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l’électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d’œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d’exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d’une de leurs bases de maintenance réparties sur l’ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet du Vin Répandu

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien du Vin Répandu, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d’études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Après une première phase d’écoute du territoire qui s’est déroulée du 23 octobre au 2 décembre 2020, réalisée par un tiers, ENERTRAG et CFPE débutent la concertation par une permanence publique sur les trois territoires d’accueil du projet le vendredi 23 avril et samedi 24 avril 2021, à l’issue duquel est constitué un groupe de travail.

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

Ce groupe de travail a pour objectif de suivre le projet tout au long de son développement, en apportant sa connaissance du territoire au porteur de projet qui, lui, explique ses choix au groupe de travail, facilitant ainsi le dialogue et la transparence.

Ainsi, quatre ateliers sont ainsi définis :

- Le premier, nommé « *Découverte du projet* », s’est tenu le 01 juillet 2021. Il présentait comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Il a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l’éolien, en général ;
- Le deuxième, nommé « *Connaissance du territoire* », s’est tenu le jeudi 04 novembre 2021. L’objet était de partager la connaissance fine du territoire à travers la définition de 3 points de mesure de son et 5 points à partir desquels des prises de vue seront réalisées pour les simulations paysagères ;
- Le troisième, nommé « *Implantation* », s’est tenu le jeudi 17 mars 2022, objet du présent compte-rendu.

II.2 : La constitution du groupe de travail

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de travail pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Jean-Marie BOUVIER – maire d’AMBLENY ;
- Jean-Marc BIONNE – 1^{er} adjoint au conseil municipal d’AMBLENY ;
- Michel DUFOUR – habitant d’AMBLENY ;
- Aline DESTRI – maire de LAVERSINE ;
- Francine GAYARD – adjointe au conseil municipal de LAVERSINE ;
- Christelle PARIENTI – habitante de LAVERSINE ;
- Gisèle PERCHAT – habitante de LAVERSINE

- Jean-Yves SEZNEC – maire de SAINT-BANDRY
- Stephen SMALLWOOD – habitant de SAINT-BANDRY ;
- Christian RAGOWSKI - habitant de SAINT-BANDRY et chasseur ;
- Jean-Louis & Simone TOUPILLIER – habitants de SAINT-BANDRY ;
- Yveline DERVAL – Vice-Présidente à l’intercommunalité de RETZ EN VALOIS.

III. L’atelier « *Implantation* »

III.1 Introduction

L’atelier « *Implantation* » s’est déroulé le jeudi 17 mars 2022 de 19h00 à 21h00 dans la salle municipale de Saint-Bandry.

Lors du dernier atelier, les membres du groupe font le choix de cette date. Ils sont également avertis du prochain atelier lors de la transmission du compte-rendu du premier atelier, le 16 décembre 2021, puis, par un courrier électronique une semaine avant sa tenue. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Sont excusés :

- Stephen SMALLWOOD ;
- Jean-Louis TOUPILLIER ;
- Jean-Marc BIONNE ;
- Christelle PARIENTI ;

Absents :

- Aline DESTRI ;
- Michel DUFOUR ;
- Francine GAYARD ;
- Gisèle PERCHAT.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Florian BOLTER - Responsable du projet éolien de Vin Répandu,
- Paul RICOSSÉ – Chargé de concertation et de dialogue territorial ;
- Mariele ABOU KHALIL, stagiaire ;

□ Lise GOSSARD, stagiaire.

La réunion a duré 2h00 environ et est animée par Delphine CLAUX, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l’atelier

L’atelier se déroule en quatre temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l’atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Clôture de l’atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l’animatrice. Après avoir émarginé, ils sont invités à prendre place autour l’une des deux tables qui sont mises à leur disposition.

A noter qu’un participant annonce à l’animateur son obligation de quitter l’atelier à 19h15. Dans les faits, il le quitte à 19h35, après la finalisation du travail en groupe.

III.2.2 - Présentation de l’atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l’animatrice présente les représentants du porteur de projet avant de le faire pour elle-même.

Elle situe ensuite l’atelier « *Implantation* » dans le processus de concertation de ce projet. Il s’agit du troisième atelier d’une série de quatre qui se dérouleront jusqu’en juin 2022.

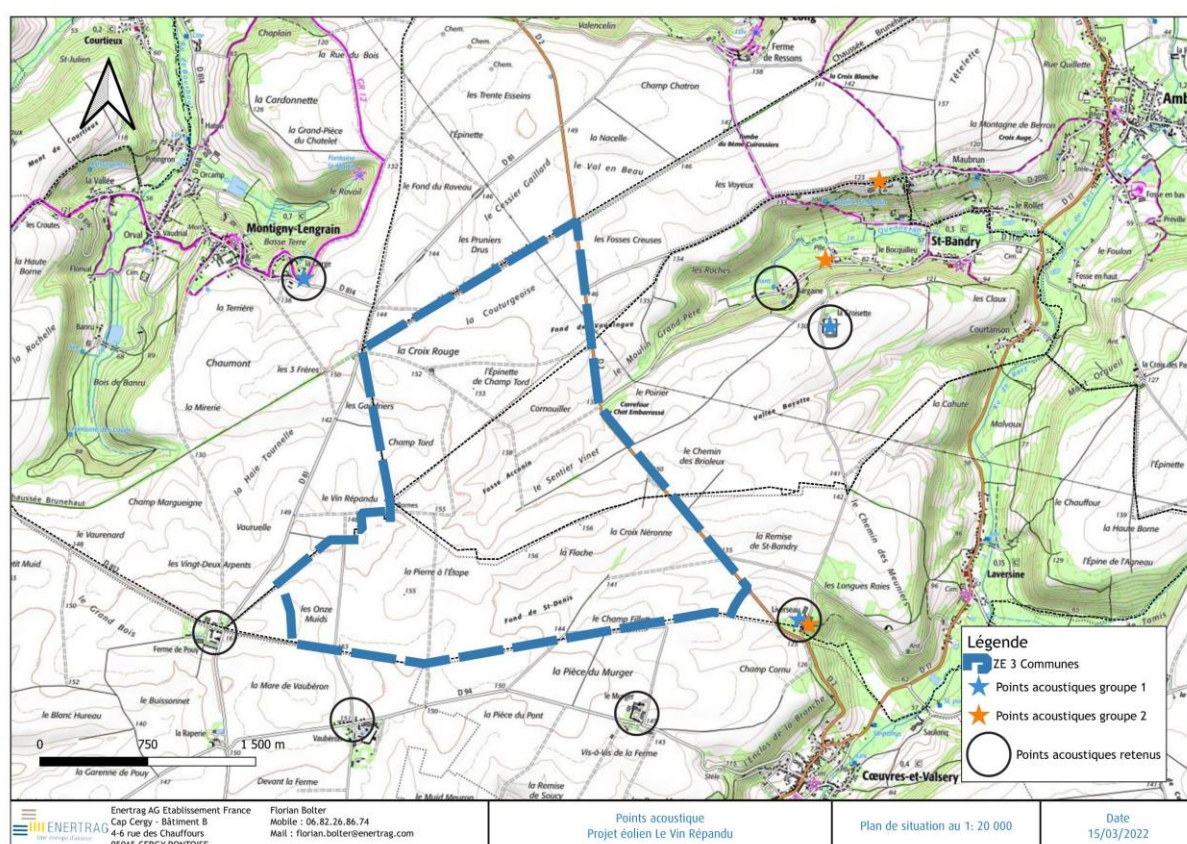
Elle rappelle ce qui a été retenu du dernier atelier en s’appuyant une carte.

Pour l’étude acoustique, il était demandé aux deux groupes de proposer leurs 3 « meilleurs » points d’enregistrement sonore pour le territoire. Sur les 6 points

proposés par les groupes, 4 sont retenus dont un point est proposé par les deux groupes.

Les deux points non retenus sont ceux situés dans la vallée du ruisseau « Le Quenneton » et plus éloignés de la zone d’implantation du projet. Le bureau acoustique a préféré implanter le sonomètre dans la même vallée, au niveau des maisons les plus proches de la zone de projet.

Par ailleurs, le bureau d’étude a disposé 3 sonomètres supplémentaires au niveau des fermes isolées ou des hameaux localisés au Sud de la zone de projet.



Remarque : A ce stade, il n’est pas encore possible de communiquer sur le choix de points de vue pour la réalisation des photomontages, le bureau d’étude paysager poursuivant son expertise et n’ayant pas transmis les éléments.

L’animatrice poursuit en présentant l’atelier ainsi que, dans le détail, le matériel mis à disposition des participants et ce qui est attendu du travail proposé.



Figure 2 : Illustration de la présentation du matériel mis à la disposition des participants (© ENERTRAG, Mars 2022)

Sur les tables, les participants disposent pour réfléchir :

- **Une carte papier**², au format A2, sur laquelle le périmètre de la zone d’étude du projet apparaît par un trait discontinu bleu ;
- **5 calques** représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien. Les calques proposés sont :
 - La distance réglementaire de 500 mètres aux premières habitations (en orange),
 - La distance de 750 m aux premières habitations (en jaune),
 - L’ensemble des routes départementales avec une zone d’éloignement, d’une hauteur d’éolienne, prise depuis l’axe de la route ;
 - La ligne électrique haute-tension avec un tampon d’éloignement d’une hauteur d’éolienne ainsi que les faisceaux hertziens ;
 - Les enjeux écologiques représentés par quatre couleurs différentes :

² Un fond cartographique **IGN**.

- En rouge et en orange – des enjeux forts où le bureau d’études préconise d’éviter de mettre des éoliennes ;
 - En jaune – des enjeux modérés où le bureau d’études préconise également d’éviter de mettre des éoliennes ;
 - En vert – des enjeux faibles, sans contrainte spécifique, où il est possible d’implanter des éoliennes.
-
- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance³ minimale entre les éoliennes pour éviter qu’elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent. Les ellipses utilisées correspondent à différents diamètres de rotor définissant la hauteur de la machine :
 - Pour la machine la plus petite – 180 m hauteur bout de pale ;
 - Pour la machine la plus haute – 199,5 m hauteur bout de pale ;
 - Des punaises à tête large pour figurer les éoliennes.

L’animatrice rappelle que l’objet de ce troisième atelier est :

- De donner la parole aux participants afin qu’ils partagent avec le porteur de projet les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix de l’implantation possible du projet.

III.2.3 – Travail en petit-groupe

Compte-tenu du nombre de participants, ces derniers sont réunis en un seul groupe autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Ce travail dure environ une trentaine de minutes.

Les participants commencent par prendre le temps de s’approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l’atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans le groupe sont nombreux et pertinents.

³ La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

Il est attendu des participants que :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d’implantation possible du projet.

Le groupe désigne un rapporteur, autre que l’animateur, pour restituer le travail qui vient d’être fait aux deux représentants du porteur de projet et à l’animatrice.

III.2.4 – Restitution du travail

Le rapporteur restitue à l’ensemble des participants ce qui s’est passé dans le groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu’ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements...

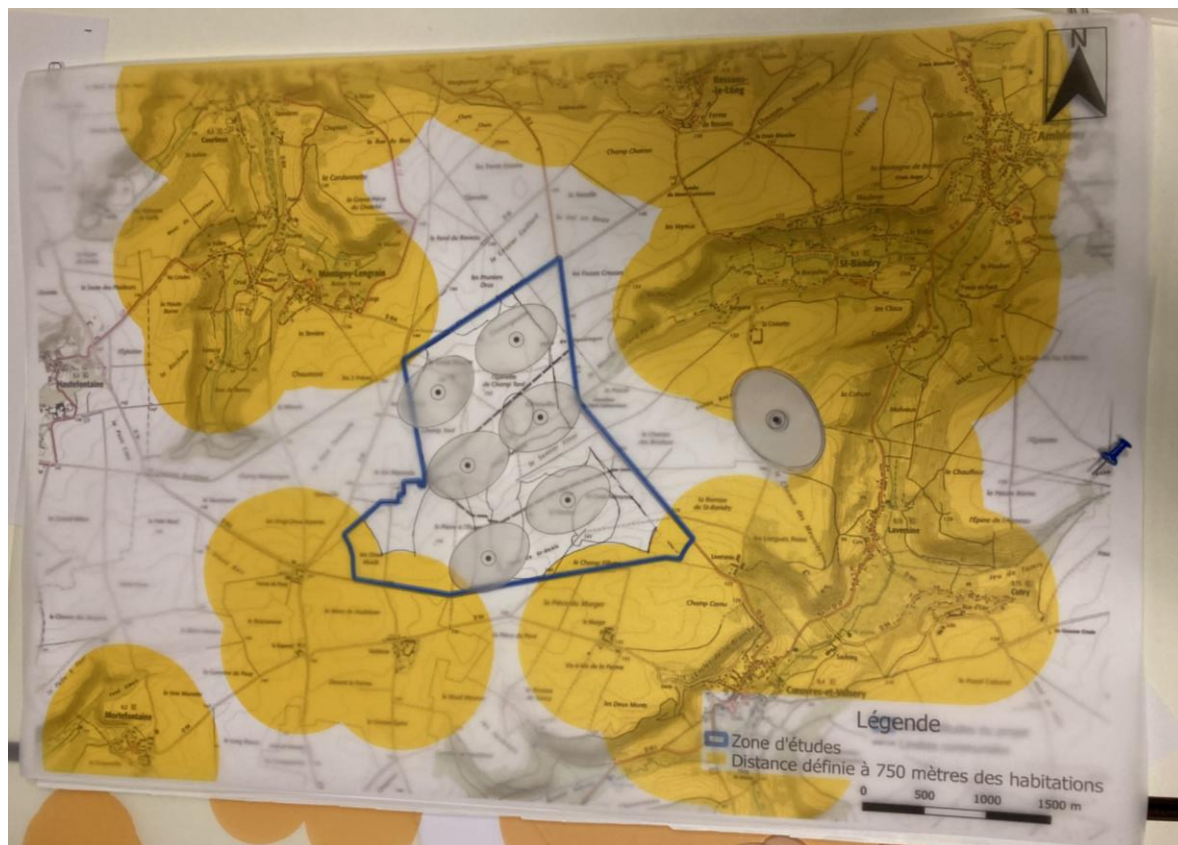
Le groupe présente un projet à 6 machines. Le rapporteur explique que 6 « est le bon chiffre » pour à la fois :

- Positionner facilement les éoliennes sur la zone de projet ;
- Répartir de manière équitable les éoliennes sur les territoires. Dans le cas présent, il s’agit de deux éoliennes par commune.

Par ailleurs, le rapporteur partage que le groupe a été attentif à la lisibilité du projet dans le paysage. Ainsi, une ligne de 3 éoliennes peut être réduite à une éolienne selon l’endroit de l’observation. Cette implantation permet aussi d’avoir 3 lignes de 2 éoliennes, limitant les perceptions.

Pour la hauteur des machines un participant fait le choix du modèle le plus haut afin de faciliter leur implantation dans les zones en creux. Il constate que les zones hautes du territoire sont souvent l’objet de contrainte écologique (zone jaune).

Le reste du groupe préfère le modèle le moins grand (180 m) afin de limiter les perceptions dans le paysage.



*Figure 3 : Photo du projet réalisé par le groupe (© ENERTRAG, Mars 2022) – NB :
L'éolienne en dehors de la zone de projet en bleu n'est pas à prendre en compte*

Après avoir réalisé cette présentation, un participant interpelle le responsable de projet en lui demandant sa vision du projet. Ce dernier répond que sur la hauteur des machines, les premiers retours de bureaux d'études (notamment paysager) l'orientent vers le gabarit le moins grand – soit 180 m, hauteur bout de pôle.

Sur le nombre de machine, il est encore difficile de se prononcer.

Des échanges ont également lieu sur le lieu de livraison de l'électricité produite par le parc éolien. En l'état des connaissances, il s'agira du poste de Soissons Notre Dame (au Sud de Soissons) qui a la capacité d'accueillir l'intégralité de la production de ce parc éolien, s'il est autorisé.

III.2.5 – Clôture de l'atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « Je suis content d’avoir participé. C’est bien d’avoir fait ces actions. Je ne suis pas pour et pas contre ce projet. » ;
- « C’est bien. Il n’y a pas eu de bagarre sur la hauteur ! » ;
- « Pour moi, tout s’est bien passé. Au prochain rendez-vous. ».

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l’objet d’un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet ;
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura pour thème « Restitution / Mesures d’accompagnement ». Contrairement à ce qui a été annoncé, l’atelier ne se tiendra pas le jeudi 16 juin 2022 mais à la fin du mois de mai à 18h30, à AMBLENY, afin de permettre au porteur de projet de prendre en compte les mesures d’accompagnement proposées par le groupe. De nouvelles dates vont être proposées au groupe.

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d’un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

IV. Les apports du groupe de travail au projet

De tout ce travail, Florian BOLTER retient que :

- Le nombre de machines acceptable sur le territoire est de 6 éoliennes ;
- La répartition égalitaire de ces machines sur les territoires communaux ;
- L’importance de limiter les perceptions de ce parc par la mise en place de lignes droites ;
- La hauteur en bout de pale de l’éolienne à privilégier est de 180 m.